



EXTRAIT

SESSION
08/06/2020

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Politique de la Ville
Répartition 2020

L'An Deux Mille Vingt, le huit juin dans la salle Paul Avon, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 26
Absents : 03

Présents : MM Bayle, Bornes, Buard, Chabaud, Chasson, Dersi, Diatta, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffe, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Keskin, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Vallon.

Pour : 28
Abstentions : 1
Contre : /

Excusé(e)s : MM Boukal (pouvoir à Tolfo), Durif (pouvoir à Lorenzo), Souche (pouvoir à Noël).

Secrétaire : Mme Bayle.
.....

La Commune de Le Teil est signataire, depuis le 25 juin 2015, d'un Contrat de Ville 2015/2020 qui recouvre deux quartiers prioritaires, Cœur de Ville et Sud Avenir. Les contrats de ville s'inscrivent dans une démarche intégrée devant tenir compte à la fois des enjeux de développement économique, de développement urbain et de cohésion sociale.

Ils fixent le cadre des projets de renouvellement urbain qui seront déployés, et prévoient l'ensemble des actions à conduire pour favoriser la bonne articulation entre ces projets et le volet social de la politique de la ville. L'État et ses établissements publics, l'intercommunalité, les communes, le département et la région, ainsi que les autres acteurs institutionnels (organismes de protection sociale, acteurs du logement, acteurs économiques) et l'ensemble de la société civile, en particulier les associations et les habitants des quartiers prioritaires, sont parties prenantes de la démarche contractuelle.

Ce contrat a été prolongé en janvier dernier par la signature d'un protocole d'engagement réciproque et renforcé qui maintient l'engagement des partenaires pour deux années supplémentaires.

Dans le respect des engagements pris lors du comité de pilotage du 14 février 2020, il est proposé de financer les projets suivants et d'accorder les subventions afférentes au titre de la commune :

Biodéchet	Zone 5	2 000 €
Lieu ludique ouvert	The teil to be	1 900 €
Accompagnement juridique sinistrés	CIDFF	2 500 €
Etude ACI	AmeSud	1 000 €
Apprentissage du français	Médiacom	500 €
Film seisme	Centre socio culturel	1 600 €
Géograff 2	Centre socio culturel	2 500 €
Atelier CV	Radio M	500 €
Atelier d'initiation à la pratique du vélo	Mobilité 07/26	3 000 €

Par ailleurs, il est proposé d'adhérer à l'association Labo Quartiers (435 €), au centre de ressources de la politique de la ville en Auvergne Rhône-Alpes (500 €), et de renouveler l'adhésion à l'association nationale TZCLD (500 €).

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder dans le cadre de la politique de la Ville les subventions selon la répartition suivante :

Biodéchet	Zone 5	2 000 €
Lieu ludique ouvert	The teil to be	1 900 €
Accompagnement juridique sinistrés	CIDFF	2 500 €
Etude ACI	AmeSud	1 000 €
Apprentissage du français	Médiacom	500 €
Film seisme	Centre socio culturel	1 600 €
Géograff 2	Centre socio culturel	2 500 €
Atelier CV	Radio M	500 €
Atelier d'initiation à la pratique du vélo	Mobilité 07/26	3 000 €

- décide d'adhérer à l'association Labo Quartiers (435 €), au centre de ressources de la politique de la ville en Auvergne Rhône-Alpes (500 €), et à l'association nationale TZCLD (500 €).

Pour extrait conforme

Le Maire

Olivier PEVERELLI

